



# LE PETIT DÉNATOIS

Mai 2021

Numéro 3



## LE MOT DU MAIRE

Chères Dénatoises, chers Dénatois

Que l'on soit conseiller municipal, adjoint ou maire, un seul objectif nous anime : mener à bien des projets pour vous, nos enfants et pour notre village.

Oui c'est une satisfaction de vous présenter dans ce bulletin les projets que nous mènerons dans les cinq prochaines années :

- l'aménagement dans son ensemble du site de l'aire de jeux derrière la salle des fêtes Robert Raynal,
- la rénovation énergétique de la salle Robert Raynal,
- le projet de la nouvelle école,
- la première tranche de la rénovation de la rue des Remparts.

Tous ces projets seront menés dans le plus grand respect des espaces naturels.

Anticiper les évolutions, préparer l'avenir de nos jeunes sont des priorités et un devoir pour les élus.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté 0 % d'augmentation des taxes foncières bâties et non bâties, un budget équilibré et maîtrisé afin de subvenir aux projets et aux besoins du village.

Le déploiement de la fibre se poursuit sur la commune et devrait voir le jour avant la fin de l'année.

Dans cette période sanitaire compliquée, nous partageons votre espoir qu'avant l'été 2021 nous voyions le retour de la proximité, de la vie sociale et de la vie associative, afin de nous retrouver et partager de bons moments.

Nous souhaitons qu'au vu des évolutions de notre beau village, vous soyez encore plus fiers de l'habiter.

*Olivier Oustric*

## PARTICIPATION CITOYENNE

Le 18 février dernier, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'adressage dans les hameaux de la commune.

Cela se fera petit à petit afin de lisser le coût financier pour la commune et débutera par le hameau de Grèzes avec ses quatre rues et deux impasses.

A défaut de pouvoir organiser des journées citoyennes, nous lançons auprès des dénatois **une consultation afin d'obtenir des propositions de noms pour ces voies municipales.**

Transmettez vos propositions à la mairie : [mairie@mairie-denat.fr](mailto:mairie@mairie-denat.fr), ou 05 63 76 07 27.

Nous choisirons parmi vos propositions en privilégiant celles qui reviendront le plus ou rendront compte de l'histoire de Dénat.

## DATES A RETENIR

**Dimanche 20 Juin 2021**

1<sup>er</sup> tour des élections départementales et régionales

**Dimanche 27 Juin 2021**

2<sup>nd</sup> tour des élections départementales et régionales

**Les deux tours des élections se dérouleront dans la salle des fêtes Robert Raynal**

afin de favoriser la mise œuvre du protocole sanitaire.

**Mercredi 7 Juillet 2021**

1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires d'été

## SOMMAIRE

Participation citoyenne - 1

État civil - 2

Les dernières décisions - 2

En bref... - 4

Un livre pour s'évader... - 4

Projet Zone de loisirs - 5

La nouvelle école - 6

Rénovation de la salle des fêtes - 6

Aménagement rue des Remparts - 6

PLUi Changement de destination - 7

L'épicerie O'Pain Bar - 8

*Mentions légales :*

*Directeur de la publication : Olivier Oustric*

*Directrice de la rédaction : Marie Estéveny*

*Imprimé par l'association adaptée Rebond*

*1 chemin de Mayric, 81000 ALBI*

*Tirage en 370 exemplaires*

## ÉTAT CIVIL

**Nous souhaitons la bienvenue à :**

- Swan CAPELLE,  
né le 12/01/2021

- Lyvio VADADARES PINTO,  
né le 02/04/2021

**Nos plus sincères félicitations à :**

- Arnaude PONS et Gérard SAEZ,  
mariés le 03/04/2021

**Il nous a malheureusement quittés :**

- Dominique KOELTGEN,  
décédé le 13/04/2021



**Stéphane et Anne-Sophie,**  
les nouveaux gérants  
de l'épicerie - bar :  
**O'PAIN BAR**  
2 rue des Remparts  
81120 DENAT



**Le sens unique**  
sur la rue des Remparts  
a été mis en place début 2021.

## LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des décisions prises lors des conseils municipaux du 18 février et du 1er avril 2021. Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la municipalité : [www.mairie-denat.fr](http://www.mairie-denat.fr).

### • Création de deux espaces sans tabac

Pour protéger nos enfants, la zone d'accès à l'école située entre la mairie, l'église et la bibliothèque va devenir une zone sans tabac. Il en sera de même pour la future aire de jeux.

Les panneaux de signalisation sont fournis gratuitement par la ligue contre le cancer et seront prochainement installés.

### • Installation d'un composteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) va installer un composteur en haut de l'escalier, contre le cimetière.

Les interventions du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays Tarnais auprès des enfants de l'école, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont conduit à cette demande d'installation.

Ce composteur permettra de réduire les déchets ménagers de la cantine scolaire et de fabriquer du compost. Il sera également accessible aux riverains.

### • Adhésion au service commun « achat public, assurances et affaires juridiques » de la C2A

Le conseil municipal a lancé une procédure d'adhésion au service commun « achat public, assurances et affaires juridiques » de la C2A afin de bénéficier de l'expérience et des connaissances des agents de ces services.

La commune adhèrera sur une base de 0,05 Equivalent Temps Plein.

Durant l'année écoulée, nous avons déjà sollicité leur aide et nous ne doutons pas qu'ils seront un réel atout pour nous accompagner dans la gestion de nos projets, notamment pour la construction de l'école.

### • Lancement du projet École

Un marché public de maîtrise d'œuvre à bons de commande ouvert à été lancé afin de sélectionner l'architecte qui travaillera sur le projet de construction de la nouvelle école.

### • Lancement du projet de réfection de la rue des Remparts

Le conseil municipal a validé le lancement de la première tranche de travaux pour un coût approximatif de 30 000 €.

En effet, grâce au plan de relance national et aux enveloppes FAVIL de 2020 et 2021, 80 % du coût des travaux devraient être financés par des subventions.

La C2A s'occupe du montage des dossiers, de l'avance des frais et du suivi des travaux.

### • Maintien des taux d'imposition communaux

- Taxe d'Habitation : 7,32 %

- Taxe sur le Foncier Bâti : 14,93 %

- Taxe sur le Foncier non Bâti : 74,98 %

### • Commerce local - travaux et loyers

Suite à la demande du nouvel épicier, le conseil municipal a autorisé les travaux de déplacement de la porte d'entrée de l'épicerie pour un montant de 1 300 € environ. Ces travaux permettront l'installation d'un présentoir de la Française des Jeux.

Nous avons également décidé de lui faire grâce du loyer du mois d'avril afin de compenser la fermeture d'une semaine afin de préserver les dénatois de la Covid-19.

• Validation des comptes administratif et de gestion 2020

Section Fonctionnement 2020

	RECETTES	DEPENSES
LOYERS	21 449,94 €	
EMPRUNTS		7 767,81 €
DOTATIONS/SUBVENTIONS	99 378,53 €	
IMPOTS ET TAXES	210 543,90 €	
SERVICES (Cantine, Garderie, Cimetière, Location salle, Entretien courant)	34 314,66 €	71 998,71 €
CONTRIBUTION C2A (Voirie, Eclairage, Gestion financière,...)		67 245,53 €
AUTRES	15 851,33 €	
CHARGES DE PERSONNEL		194 947,63 €
ASSOCIATIONS ET COTISATION		6 012,54 €
EXCEDENT REPORTE	55 616,74 €	
OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		5 294,07 €
	<b>437 155,10 €</b>	<b>353 266,29 €</b>

Section Investissement 2020

	RECETTES	DEPENSES
DOTATIONS/SUBVENTIONS/RESERVES	45 677,22 €	
EMPRUNTS/DETTES	80 000,00 €	186 636,43 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		250,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 721,58 €
IMMOBILISATIONS EN COURS		4 491,51 €
EXCEDENT REPORTE	264 275,88 €	
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 294,07 €	1 543,28 €
	<b>395 247,17 €</b>	<b>196 642,80 €</b>

La pandémie de COVID-19 a entraîné pour la commune une baisse des dépenses de fonctionnement (frais de fonctionnement des bâtiments, restauration et sorties scolaires...), malgré une augmentation des dépenses de fournitures d'entretien (virucide, gel hydroalcoolique...).

Cette baisse se retrouve également sur les recettes de fonctionnement des prestations de services (locations de la salle Robert Raynal, garderie...).

Concernant le budget investissement, nous avons mis à profit ces sept premiers mois de mandat pour effectuer quelques travaux et aménagements à faible coût pour la commune (abribus, chemin du Petit Bois...) et affiner nos projets plus conséquents.

Un prêt de 160 000 € qui avait été souscrit pour les travaux d'extension de l'école sur la cour de récréation a été remboursé, le projet ayant été annulé.

Pour les recettes, nous avons conservé le second prêt de 80 000 €, souscrit par la précédente équipe à un taux intéressant.

• Validation du budget primitif 2021

Section Fonctionnement 2021

	RECETTES	DEPENSES
LOYERS	20 000,00 €	
EMPRUNTS		6 000,00 €
DOTATIONS/SUBVENTIONS	96 874,00 €	
IMPOTS ET TAXES	210 500,00 €	
SERVICES (Cantine, Garderie, Cimetière, Location salle, Entretien courant)	42 166,00 €	126,540,81 €
CONTRIBUTION C2A (Voirie, Eclairage, Gestion financière,...)		73 000,00 €
AUTRES	14 308,05 €	4 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL		208 095,00 €
ASSOCIATIONS ET COTISATION		9 600,00 €
EXCEDENT REPORTE	83 888,81 €	
OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		30 500,00 €
	<b>457 735,81 €</b>	<b>457 735,81 €</b>

Section Investissement 2021

	RECETTES	DEPENSES
DOTATIONS/SUBVENTIONS/RESERVES	48 098,00 €	
EMPRUNTS/DETTES		22 800,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		116 047,47 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		103 354,90 €
IMMOBILISATIONS EN COURS		37 141,51 €
EXCEDENT REPORTE	200 745,88 €	
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	30 500,00 €	
	<b>279 343,88 €</b>	<b>279 343,88 €</b>

Pour 2021, nos dépenses de fonctionnement vont augmenter :

- adhésion au service commun achat public, assurances et affaires juridiques,
- souscription d'une assurance obligatoire.

Les dépenses d'investissement vont augmenter avec la réalisation de l'aménagement de la zone de loisirs, le lancement du projet école...

L'aménagement de la rue des Remparts étant pris en charge par la C2A, il n'apparaît pas dans les montants mentionnés.

Dans les recettes d'investissement, nous sommes en attente des réponses à nos différentes demandes de subventions concernant l'aire de jeux, le changement du mode de chauffage de la salle Robert Raynal, l'installation d'une alarme visuelle anti-intrusion à l'école...

Ces différents montants ne peuvent pas être mentionnés dans le budget primitif tant que nous n'avons pas reçu les arrêtés d'attribution de subventions.

## EN BREF...

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.**

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.

Les solutions : le broyage, le compostage et l'apport en déchetterie.

En fin d'année, vous découvrirez le nouveau site internet de la commune.

**Vous souhaitez que votre entreprise, commerce, gîte... soit référencé : faites-vous connaître !**

Envoyez un mail contenant sa dénomination, le type d'activité et les coordonnées à : [mairie@mairie-denat.fr](mailto:mairie@mairie-denat.fr)

Les places de stationnement situées sur le domaine public sont à la disposition de tous.

Elles n'ont pas vocation à être réservées à l'usage exclusif des riverains.

**Au centre du bourg, privilégiez le stationnement sur les places et le parking,** notamment à l'entrée et à la sortie des élèves de l'école.

**Une alarme anti-intrusion lumineuse vient d'être installée à l'école.**

Cette alarme pourra être récupérée et installée dans la future école.

## UN LIVRE POUR S'ÉVADER...

### BIBLIOTHEQUE L'OR MOT



La bibliothèque l'Or Mot vous invite à un moment de détente, d'évasion et de rêve autour d'un livre ou tout simplement un moment de rencontre et d'échange avec les bénévoles. C'est vrai qu'elle est *petite* notre bibliothèque de village mais chacun, petits et grands, peut trouver de quoi se satisfaire.

En entrant, l'espace réservé à la jeunesse a été réaménagé : un coin cosy pour la lecture et un autre avec petites tables et chaises pour les activités créatives et jeux éducatifs.

Le mardi après-midi, les élèves de l'école de Dénat viennent emprunter des livres et participent à des animations avec beaucoup de plaisir.

Le classement a été fait avec des gommettes de couleur afin que les enfants puissent repérer facilement les albums, les romans d'aventure, imaginaires ou pour ados, les documentaires, les contes, les bandes dessinées...

De nouveaux ouvrages ont été mis en rayon : mangas, albums jeunesse de l'Ecole des Loisirs, romans de la collection Dyscool... et prochainement des livres-CD Jeunesse.

L'espace adulte a bénéficié, lui aussi, de quelques changements.

Les rayonnages ont été repensés pour offrir plus de visibilité et de lisibilité. Un choix diversifié vous est proposé : romans contemporains, policiers ou de science-fiction, biographies, documentaires et prochainement sur réservation des CD et DVD.

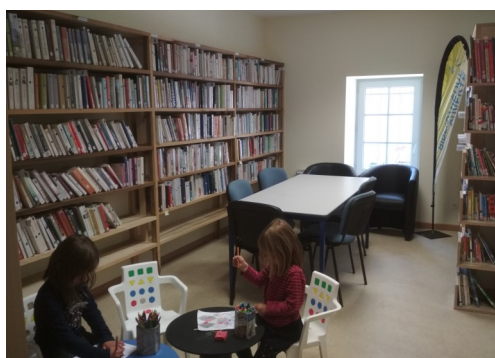
Pour mieux répondre à vos envies de lecture, un important renouvellement de livres se fait tout au long de l'année grâce aux achats financés en partie par la municipalité, aux dons des particuliers et au partenariat avec la Médiathèque Départementale du Tarn.

Pendant les mois si spéciaux que nous venons de traverser, l'équipe de la bibliothèque s'est interrogée sur ce qui pourrait vous faire plaisir pour, à nouveau, partager des moments conviviaux.

Aussi, avons-nous imaginé de mener des actions nouvelles :

- « Le livre prend l'air », une bibliothèque itinérante pour le portage de livres à domicile et la lecture à haute voix,
- « Expo - Jeu », des expositions ludiques et interactives,
- « Bourse d'échanges de livres »...

Vous pourrez suivre la programmation de ces projets sur le site de la mairie et la page Facebook de la bibliothèque L'Or Mot.



Amis lecteurs, n'hésitez plus à venir nous rencontrer !

Sylvie Alibert,  
Audrey Denis,  
Marion Tamano,  
Claudine Cavailès,  
Françoise Viry,

Bénévoles de l'association  
Familles Rurales de Dénat

# PROJET ZONE DE LOISIRS

La municipalité souhaite offrir aux dénatois, petits et grands, un espace ludique qui permettra de se retrouver et de partager des moments de convivialité et ainsi favoriser le « bien-vivre » au sein de notre village.

Cet espace devrait correspondre aux attentes des plus jeunes, des adolescents, des adultes et des familles avec :

- Une **aire de jeux** qui sera située derrière la salle Robert Raynal, entre le terrain de foot et le city-stade. Cet espace clos comportera des bancs et plusieurs structures en bois : balançoires, cabane avec toboggan, tape-fesse, petit train.
- Le **city-stade**, déjà en place depuis quelques années. Son sol sera rénové si nous obtenons les subventions demandées.
- Le **terrain de foot**.
- Un **terrain de pétanque**, qui sera aménagé contre le city-stade.
- Des **tables de pique-nique** en bois : trois grandes et une petite (taille enfants), accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Un **terrain de bi-cross en terre naturelle** devrait également voir le jour entre l'avenue du Moulin à vent et le terrain de foot suite à la demande d'un groupe d'adolescents du village.



Afin d'agrémenter cette zone, la mairie de Dénat a fait appel aux élèves de terminale « aménagement paysager » du lycée Fonlabour.

Du 22 au 26 mars, ces jeunes ont planté plusieurs arbres d'essences différentes aux abords des futures aires de jeux et de pique-nique afin de leur apporter de l'ombre. Ils ont également créé des plantations en terrasse entre la salle Robert Raynal et le city-stade et construit un petit escalier permettant l'accès aux différentes zones : aire de jeux, city, terrain de pétanque...

Les enseignants ont prévu de revenir en octobre prochain avec la nouvelle promotion afin de planter une haie derrière l'aire de jeux afin de délimiter et finaliser le projet.

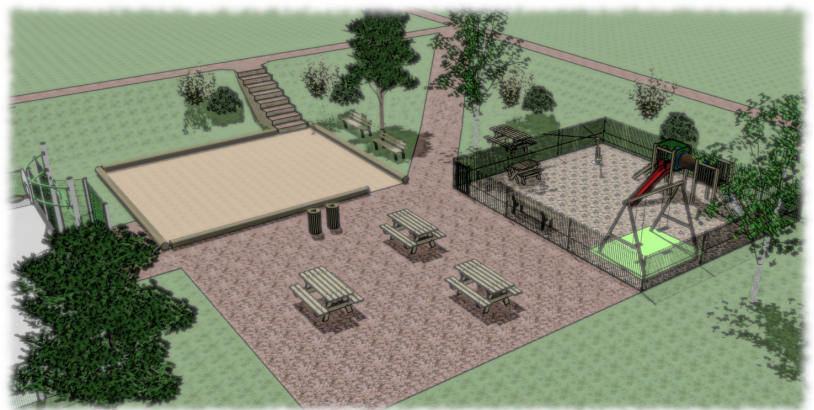
La mairie salue et remercie ces jeunes et leurs professeurs pour la qualité du travail réalisé et leur engagement.

L'hiver prochain, la C2A financera et aménagera une voie douce qui contournera la salle des fêtes et le terrain de foot, desservira les différents espaces et permettra de rejoindre l'impasse du XIII.

Des caméras de vidéo-surveillance seront installées afin de sécuriser les lieux et éviter les dégradations.



*Vue de dessus*



*Esquisse en avant-projet*

## LA NOUVELLE ÉCOLE

Le projet de construction d'une nouvelle école sur le terrain municipal jouxtant le cimetière est lancé !

Ce début d'année, des élus ont rencontré le personnel de mairie qui intervient sur les temps scolaires et périscolaires, ainsi que des enseignants. A l'issue de ces échanges, les conseillers municipaux ont rédigé les documents nécessaires au lancement d'un Marché de Maîtrise d'Œuvre.

A la date limite de réception des offres, treize architectes avaient déposé leur candidature.

Le conseil municipal est en train d'étudier ces candidatures afin d'en sélectionner cinq. Des négociations seront menées avec ces cinq cabinets d'architectes avant que le choix définitif ne soit fait.

Le maître d'œuvre sera responsable de la conception, de l'exécution et du contrôle de la construction du nouveau groupe scolaire, et devra tenir compte des moyens financiers de la commune.

Ce groupe accueillera également la garderie, la restauration scolaire et l'ALSH.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Développer une offre d'accueil plus qualitative,
- Améliorer les conditions de travail de l'équipe pédagogique et des agents municipaux,
- Sécuriser l'accueil des élèves en diminuant les transferts entre les différents sites,
- Libérer la salle polyvalente pour d'autres usages (location, usages associatifs),
- Favoriser l'attractivité du village,
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de référence en matière de développement durable sur les volets sociaux et économiques.

Bien évidemment, l'accès au cimetière et un espace de stationnement pour ses visiteurs seront conservés.

Les premières esquisses devraient arriver en début d'été. Vous serez informés de l'avancée du projet.

## AMÉNAGEMENT RUE DES REMPARTS

La rue des Remparts a déjà débuté sa métamorphose avec la création du sens unique.

Cependant, le gros des travaux de réaménagement de la rue et de ses abords va se dérouler en trois tranches. La première tranche concerne la partie qui descend entre les toilettes publiques et l'épicerie, et devrait être réalisée en fin d'année.

Un terrain de pétanque sera créé en haut de la place, les places de stationnement seront matérialisées et des espaces verts seront aménagés.

La chaussée à sens unique sera en enrobé et les trottoirs seront en béton désactivé et de plain-pied.

Le montant total des travaux avoisine les 180 000 € TTC. La C2A prend en charge les demandes de subventions, l'avance des frais et s'occupe des études préalables et de l'exécution des travaux.

Le montant restant à charge pour la commune devrait être de 30 000 €.



## RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal a décidé de poursuivre la rénovation énergétique de la salle Robert Raynal.

Le plafond chauffant actuel va être remplacé par une pompe à chaleur air-air (climatisation réversible) qui aura deux usages : la production de chauffage en hiver et le rafraîchissement en été. Cinq split seront installés dont un dans la cantine.

Le plafond de la salle Robert Raynal sera entièrement refait.

Le montant hors taxes du projet s'élève à environ 30 000 € et sera subventionné à hauteur de 50 % par l'État au moyen de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du plan France Relance.

Cette nouvelle installation devrait permettre à la commune de faire près de 45 % d'économie sur les énergies.

# PLUi CHANGEMENT DE DESTINATION



## Inauguration du passage sous la RD 612 et de la desserte pour les lieudits Pezous et Lauzeral

en présence de :

**Christophe RAMOND**, président du  
conseil départemental du Tarn,  
**Marie-Claire MALROUX**,  
conseillère départementale du canton  
de Saint-Juéry,  
**Daniel VIAELLE**,  
8ème vice-président du conseil dé-  
partemental en charge des infrastruc-  
tures.



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a travaillé en collaboration avec ses seize communes membres afin d'élaborer son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en février 2020.

Ce document fixe notamment les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire et les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable...  
Il détermine notamment la vocation des parcelles et leur usage : habitation, agricole, économique, naturelle.

Plus de la moitié du territoire est classée en zones agricoles ou naturelles dans lesquelles seules les activités agricoles sont autorisées, les habitations nouvelles sont donc interdites cependant les habitations existantes peuvent faire l'objet d'extensions et d'annexes sous certaines conditions de surface.

Concernant les nombreux anciens corps de fermes présents dans les zones agricoles, le PLUi a la faculté d'identifier certains de ces bâtiments revêtant un caractère architectural et patrimonial remarquable pour les proposer en changement de destination.

Si vous possédez un ancien corps de ferme ou une dépendance agricole aux qualités architecturales que vous souhaiteriez rénover en logement ou transformer en bâtiment d'activités, vous pouvez déposer votre demande en mairie.

Toutefois cette identification au PLUi n'ouvre pas un droit systématique au changement de destination, l'autorisation (acceptation ou refus) interviendra lors de l'instruction du permis de construire ou de la déclaration préalable dans le respect de toutes les conditions d'urbanisme applicables au bien (avis de la chambre agriculture/impacts agricoles, qualité architecturale, dessertes, réseaux...).

Pour toutes demandes de changement de destination, le dossier à déposer en mairie doit comporter une photo du(des) bâtiment(s) en question, une localisation cadastrale, la vocation actuelle et la vocation souhaitée.

Une fois retenues par le comité de suivi PLUi en charge de juger des conditions<sup>(1)</sup> à remplir, ces propositions de changement de destination seront intégrées au PLUi dans le cadre d'une prochaine modification.

<sup>(1)</sup> (extrait du tableau des changements de destination du PLUi)

Pour être retenu, le bâtiment doit répondre à plusieurs critères cumulatifs édictés par la collectivité :

- ne nécessite pas de renforcement des réseaux (le bâtiment doit être desservi par les réseaux d'eau potable et d'électricité et une voie carrossable),
- ne soit pas un bâtiment en ruine (absence de toiture et d'au moins la moitié des murs porteurs),
- ne soit pas isolé au milieu d'espaces agricoles (hormis si intérêt patrimonial avéré),
- n'entraîne pas de gêne vis-à-vis de l'activité agricole.

**Nous vous invitons à déposer vos demandes de changement de destination d'un bâtiment durant l'été.**

**Pour toute question, contactez la mairie au 05 63 76 07 27.**

# L'ÉPICERIE O'PAIN BAR

Historiquement, le boulanger René Caussé avait pris la suite de ses beaux-parents et tenait notre épicerie qui était située place de la mairie. A son départ à la retraite, les familles Serrano, puis Gâches, lui ont succédé avant que le commerce ne devienne une habitation.

En 2009, un « algéco » a été installé rue des remparts afin que Sylvain et Elisabeth puissent servir les Dénatois en attendant que le local actuel soit aménagé. Ce dernier se trouve dans les anciens bâtiments paroissiaux acquis par la municipalité.

De 2010 à 2014, Daniel a pris le relai et créé l'espace bar.

De 2014 à 2017, Geneviève et Éric ont pris la suite de l'affaire.

Le commerce est ensuite resté inoccupé pendant six mois avant que Rosy et Solange reprennent avec enthousiasme notre épicerie locale.

Nous les remercions d'avoir laissé de côté leur retraite méritée pour permettre la renaissance de ce commerce sur la commune. Elles méritent également toute notre reconnaissance pour leur persévérance et leur volonté de continuer à servir les dénatois avec sourire et chaleur humaine (malgré des conditions sanitaires parfois compliquées).

Depuis janvier 2021, Stéphane et Anne-Sophie sont les heureux gérants de l'O'PAIN BAR. Stéphane est présent en semaine et Anne-Sophie l'accompagne les weekends. Leur philosophie est de faire de l'O'Pain Bar une épicerie de village, bon enfant et familiale. Aussi, leur crédo est de savoir s'adapter à la demande de leurs clients. Si vous souhaitez un produit non encore disponible à l'épicerie, vous pouvez les contacter pour savoir s'ils peuvent vous le procurer.

L'idée est également de commercialiser au mieux des

**produits locaux.** Ainsi, vous trouvez dans leurs rayons certaines productions dénatoises.

En plus de l'activité traditionnelle, Stéphane et Anne-Sophie ont développé d'autres activités :

- Le **relais colis** (Chronopost/Colissimo et DPD),
- La **rôtisserie le dimanche** (pensez à réserver au plus tard le jeudi soir),
- Les **burgers et frites maison à emporter le samedi soir** (la réservation se fait la veille au plus tard),
- La **vente de tabac** en dépannage avec une dizaine de références à ce jour,
- L'**espace Française des Jeux** mis en place courant 2021.

Les activités bar et restauration des vendredis et samedis soir pourront être suspendues pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

L'O'Pain Bar est **ouvert 7 jours sur 7** :

- Lundi, mercredi et jeudi : de 7h30 à 12h30  
et de 16h30 à 18h30,
- Vendredi et samedi : de 7h30 à 12h30  
et de 16h30 à 19h30,
- Mardi et dimanche : de 7h30 à 12h30.

Il est à noter que la vente de boissons alcoolisées et tabac reste interdite aux mineurs même si ces derniers viennent les récupérer pour leurs parents.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Stéphane et Anne-Sophie qui font déjà de notre épicerie un lieu de rencontre convivial et chaleureux.

[o-pain-bar.hubside.fr](http://o-pain-bar.hubside.fr)

Tel : **05 63 78 85 98** ou **07 49 13 74 56**

Mail : [lapausegourmande81@gmail.com](mailto:lapausegourmande81@gmail.com)

## Mairie de DÉNAT

**Accueil du public** : 1, Place de la Mairie  
81120 Dénat

- le lundi de 13h30 à 17h
- le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le jeudi de 9h à 12h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

### Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : [mairie@mairie-denat.fr](mailto:mairie@mairie-denat.fr)

### Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous :

[www.mairie-denat.fr](http://www.mairie-denat.fr)

Pensez à télécharger l'application :

